



Date de convocation : 12/01/2016
Date d'affichage : 12/01/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le dix-huit janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Serge CHEVALIER - Yvon PRESSE - Bey-Am BODILA - Sylvie VADIS - Jean Claude ALLAIN - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Eric HERVE – Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentés : Sandrine GODIN par Régis CHAMPAGNE

Absents excusés : Gwénaëlle BONNANT - Mélanie LE CROM – Philippe MARTINEAU – Sarah PLAYE

Secrétaire : Marie-Françoise HAMON

Réf : MB

ORDRE DU JOUR

1. Informations préalables :
 - Etude urbaine du bourg de Pleslin ;
 - Restructuration territoriale ;
 - PLUI ;
2. Débat d'orientation budgétaire ;
3. Réalisation de voies douces : attribution des marchés ;
4. Construction d'un préau au groupe scolaire Georges Hervé : attribution des marchés ;
5. Locatifs : bail commune de Pleslin Trigavou/AADBRF et convention avec la SCIC ENR ;
6. Marchés chaufferie bois et restaurant scolaire : avenant pour prolongation de délais ;
7. Point sur les travaux :
 - La Guyonnais ;
 - Point sur les lotissements privés ;
8. Affaires diverses :
 - Subvention voyages scolaires (établissements extérieurs) ;
 - Acquisition d'un panneau d'information à affichage électronique
 - Projet aux Mégalithes ;
 - Concert de chorales ;
 - Bulletin municipal n°136.

1 - Informations préalables

➤ Etude urbaine du bourg de Pleslin

L'atelier d'urbanisme URBÉA a, le 20 Novembre 2015, présenté au comité de pilotage, les scénarios de développement du bourg de Pleslin.

La première urgence est de retrouver une structure alimentaire !

Des contacts ont été pris avec les propriétaires de terrains au centre bourg, mais des difficultés apparaissent concernant l'acquisition « amiable » par la commune des surfaces nécessaires pour construire une telle structure.

Une réflexion élargie est en cours. Les nouvelles pistes comme celle de l'installation d'une supérette sur les terrains entre la pharmacie et la bibliothèque, seront présentées par l'architecte Philippe Simon lors d'un prochain COPIL. Quant aux anciens chais de la Ville au Comte, l'estimatif des coûts de démolition et de dépollution est exorbitant ! Néanmoins, le travail se poursuit concernant le futur de cet espace dans le cadre de notre étude urbaine, avec le propriétaire des lieux et l'EPF de Bretagne

Par contre le terrain anciennement occupé par les garages des chais d'environ 3000 m2 (îlot 2) et situé près de l'école privée pourrait être urbanisé dans les prochains mois.

A l'initiative de Monsieur le Maire, une réunion a eu lieu en mairie le 12 janvier avec le propriétaire concerné et son architecte. Du fait de la nécessité de mixité sociale, la SA HLM la Rance était aussi conviée à cette réunion. Un projet sera présenté au COPIL avant fin février.

➤ Restructuration territoriale

Depuis notre délibération du 30 novembre 2015, les intercommunalités de Dinan Communauté, du Pays de Caulnes, de Rance-Frémur, de Plancoët-Plélan et du Pays de Matignon travaillent à la création d'une communauté d'agglomération autour de l'unité urbaine de Dinan au 1^{er} janvier 2017.

Les grands principes d'action qui guideront la construction du nouvel EPCI sont déjà formulés, à savoir :

- Maintenir et conforter un niveau de service de qualité et de proximité
- Garantir la maîtrise financière et budgétaire tout en appliquant un principe de solidarité territoriale
- Une gouvernance équilibrée, préservant la souveraineté des communes et garantissant la représentation de chacun des territoires et de ses composantes.
- Une optimisation de l'exercice des compétences

Les travaux de construction de la future communauté d'Agglomération seront basés sur 5 grandes phases :

- Une phase d'analyse des conséquences financières et fiscales
- Une phase d'écriture d'un projet de territoire
- Une phase d'organisation de l'action communautaire
- Une phase d'organisation des ressources humaines
- Une phase de détermination de la gouvernance politique

Des commissions thématiques et des commissions de secteurs seront créées.

M. le Maire informe également les conseillers de la démarche récemment entreprise par les communes de Ploubalay, Plessix-Balisson, Trégon et Saint-Jacut-de-la-Mer pour créer une commune nouvelle et demander leur intégration à la CODI.

M. le Maire donne la parole à MM. LEMOINE et LECHENNE, présidents des syndicats, également concernés par la restructuration territoriale. M. LECHENNE insiste sur le manque de visibilité concernant l'avenir du SIDCOM et l'importance de rassurer rapidement les agents travaillant pour cette structure.

Mme MELLOUET rejoint la séance du Conseil Municipal.

➤ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Le SCOT du Pays de Dinan est opposable depuis septembre 2014.

Les PLU communaux ont 3 ans pour se mettre en conformité !

Du fait de la création de la communauté d'agglomération du Pays de Dinan, le futur plan local d'Urbanisme sur ce nouveau territoire sera intercommunal (PLUI)

Notre communauté de communes va délibérer pour décider d'un diagnostic sur notre territoire Rance-Frémur.

Les conseils municipaux seront informés du contexte du futur PLUI mais d'ores et déjà il est précisé que ce document d'urbanisme qui s'appliquera sur la future communauté d'agglomération prendra en compte dans ses applications locales les différences entre les territoires (6 à 7 secteurs !).

M. le Maire informe les conseillers qu'un chargé de mission viendra à la prochaine séance du Conseil Municipal pour préciser le contexte d'un PLUI et confirme que ce dernier devra prendre en compte les prescriptions du SCOT du Pays de Dinan.

2 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016

M. le Maire donne la parole à M. BODILA pour la présentation des éléments du débat d'orientation budgétaire. L'adjoint aux finances rappelle que le Conseil Municipal doit débattre, dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, des orientations générales de celui-ci ainsi que des engagements pluri-annuels.

L'étape suivante est l'approbation du compte administratif 2015 qui se fera lors du conseil municipal du 7 mars.

Contexte budgétaire

Pour rappel, le budget d'investissement voté en 2015 était de 2 233 k€. Plusieurs projets, compte tenu des délais de réalisations, sont déjà engagés mais pas encore pris en compte dans la comptabilité, ils seront donc repris au budget 2016.

Les comptes de l'année 2015 ne sont pas tout à fait complets car il manque plusieurs régularisations comptables, qui vont être ajoutées dans les jours à venir. La situation définitive sera connue lors de la présentation du compte administratif.

Le poids des budgets annexes

La prise en charge des travaux de viabilisation du lotissement communal de la Guyonnais a été inscrite au budget 2015 pour un montant de 850 k€. Ces travaux sont en cours de finalisation mais apparaissent au budget principal comme des crédits non-consommés. Les règles comptables prévoient la prise en compte de ces dépenses lors de la clôture de ce budget annexe.

Auront alors été perçues les recettes d'investissement relatives à la vente des lots. Il y a en tout 20 lots soit une recette à venir d'un montant de 477 k€ (7 349 m² à 65€). Pour 2016, M. BODILA propose de retenir l'hypothèse de la vente de 5 lots soit une recette potentielle de 120 k€.

La capacité d'emprunt

L'extinction en 2018 de deux emprunts en cours de remboursement et la bonne santé financière de la commune permettent d'envisager un budget 2016 ambitieux qui s'accompagnerait de la souscription d'un nouvel emprunt de 500 k€ sur 15 ans.

Cette situation doit cependant être relativisée par la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges de personnel liées au GVT (glissement vieillesse technicité) et à la mise en place des TAP.

	2016	2017	2018	2019	2020
Dettes / habitant avant emprunt	228	194	168	141	114
Dettes/habitant après emprunt	370	326	289	251	213
Moyenne dettes villes 3500-5000 hab	794	794	794	794	794
Moyenne dette des villes 2000-3500 hab	873	873	873	873	873

Monsieur le Maire présente ensuite les programmes qu'il souhaite mettre en avant en 2016 :

- Voies douces : 200 k€
- Groupe scolaire Georges Hervé : préau 55 k€, salle de classe 250 k€
- Aire de jeu de Trigavou : 40 k€
- Travaux Terrain multisports - Aire de jeu de l'Orme : 60 k€
- Salle de municipalité : 65 k€
- Salle omnisports : 600 k€
- Structure alimentaire : 400 k€
- Voiries : 200 k€
- Budget annexe lotissement de la Guyonnais : 730 k€

Total des travaux (reports et nouveaux programmes) : 2 600 k€

M. le Maire informe les conseillers qu'une rencontre avec l'ADAC est organisée le 20 janvier pour avancer sur le projet de rénovation de la salle omnisports. M. CHEVALIER ajoute que l'estimation financière des travaux (600 K€) est insuffisante dans l'hypothèse de réfection du dôme de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VOTE** le débat d'orientation budgétaire.

3 - Réalisation de voies douces : attribution des marchés

Le marché d'aménagement de cheminements doux entre la Bigotière et Bel-Air et entre la Ménardière et Trébéfou a été publié le 1^{er} décembre 2015.

Ce marché, composé d'un lot unique Terrassement - Voirie - Eaux pluviales - Espaces verts a reçu 8 offres dans les délais impartis.

Le bureau d'étude Urba'Real, maître d'œuvre de l'opération, a réalisé l'analyse de ces offres et leur classement sur la base des critères définis au dossier de consultation, soit 60 % pour le prix et 40% pour la valeur technique.

Conformément au règlement de consultation, la mairie a ouvert des négociations avec les deux entreprises les mieux classées dans le rapport d'analyse.

Résultats du rapport d'analyse des offres

	Montant HT	Note attribués		Note Générale	Classement
		Prix	Valeur technique		
Classement initial					
EUROVIA BRETAGNE	173 645.75 €	60	33	93	1
COLAS COTE D'EMERAUDE	174 800.50 €	59.40	33	92.60	2
Classement après négociations					
EUROVIA BRETAGNE	166 779.50 €				1
COLAS COTE D'EMERAUDE	168 550.50 €				2

M. le Maire propose au Conseil Municipal de choisir l'entreprise la mieux disante, à savoir EUROVIA qui présente une offre à 166 779.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise EUROVIA au prix de 166 779.50 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes.

4 - Construction d'un préau au groupe scolaire Georges Hervé : attribution des marchés

Le marché de construction d'un préau au groupe scolaire Georges Hervé a été adressé à la publication le 1er décembre 2015.

Ce marché a reçu 27 offres avant la date limite du 22/12/2015 à 12H00, pour les 5 lots qui le composent :

- Lot n°1 : VRD – Gros œuvre - Electricité
- Lot n°2 : Charpente lamelle – Colle – Bardage bois
- Lot n°3 : Couverture et bardage zinc
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°5 : Peintures - Lasures

Le cabinet d'architecture Paul GUILLEMINOT, maître d'œuvre de l'opération, a réalisé l'analyse de ces offres et leur classement sur la base des critères définis au dossier de consultation, soit 60 % pour le prix et 40% pour la valeur technique.

Résultats du rapport d'analyse des offres

	ENTREPRISE	Montant HT	Estimatif MOE € HT	Moyennes des offres € HT
Lot N°1 VRD - GROS OEUVRE	S.A.R.C.	9 050.00 €	13 000.00 €	11 905.67 €
Lot n°2 CHARPENTE - BARDAGE BOIS	S.C.O.B.	17 140.00 €	27 500.00 €	24 891.00 €
Lot n°3 COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	BROCHARD	11 903.28 €	11 750.00 €	13 706.20 €
Lot n°4 MENUISERIES EXTERIEURES	LOMINE	1 906.54 €	3 750.00 €	2 451.22 €
Lot n°5 PEINTURES - LASURES	DEJOIE	2 561.57 €	1 500.00 €	3 316.96 €
TOTAL		42 561.39 €	57 500.00 €	56 271.37 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de choisir les entreprises les mieux disantes, telles que proposées par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention :

- **ATTRIBUE** les lots du marché conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes.

5 - Locatifs : bail commune de Pleslin Trigavou/AADBRF et convention avec la SCIC ENR

Location de l'ancienne étude notariale à l'AADBRF

Depuis le 1er janvier 2010, l'ancienne étude notariale est louée à CŒUR Emeraude et à la SCIC ENR pour un loyer globalisé de 1 000 € par mois.

Suite au déménagement programmé de CŒUR Emeraude, M. le Maire propose de louer l'ensemble des locaux de l'ancienne étude notariale à l'Association d'Aide à Domicile Beaussais Rance Frémur. Le loyer proposé est de 825 € par mois plus les charges.

Pour information, le loyer payé par l'AADBRF pour la maison « Cuquenelle » s'élevait à 275 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE SON ACCORD** pour louer le local communal du 1 bis rue Léon Pépin à compter du 15 février 2016 à l'AADBRF pour un loyer mensuel de 825 € plus les charges ;
- **MISSIONNE** Maître LOUAIL, notaire à Pleslin Trigavou, pour établir le bail commercial ;
- **MANDATE** M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour cette location.

Location de la maison dite « Cuquenelle » à la SCIC ENR

Suite au déménagement de l'AADBRF dans l'ancienne étude notariale, M. le Maire propose de louer à la SCIC ENR le rez de chaussée de la maison dite « Cuquenelle », immeuble communal situé au 1 rue Léon Pépin composé de deux pièces et un garage. Le loyer proposé est de 175 € par mois + les charges.

Pour information, le loyer payé par la SCIC ENR pour une partie des locaux de l'ancienne étude notariale s'élevait à 130 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE SON ACCORD** pour louer le local communal situé au 1 rue Léon Pépin à compter du 15 février 2016 à la SCIC ENR pour un loyer mensuel de 175 € plus les charges ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du local communal ainsi que tous les documents nécessaires.

6 - Marchés chaufferie bois et restaurant scolaire : avenant pour prolongation de délais

Les marchés de travaux relatifs au restaurant scolaire Georges Hervé et à la chaufferie bois sont terminés depuis 2014. Le solde des paiements et le calcul des révisions positives ou négatives ont été réalisés au cours de la gestion 2015. Il s'avère que les délais d'exécution sont matériellement dépassés et que des avenants de prolongation auraient dû être pris en cours de chantier.

Considérant :

- que l'absence de ces avenants pénalise les entreprises par l'application de pénalités de retard infondées,
- que ce décalage est lié à des imprévus, à des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage et à la complexité des chantiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **MODIFIE** les durées de chantier en validant de nouvelles dates pour la réception des travaux de ces 2 marchés, à savoir :

- le 9 avril 2014 pour le restaurant scolaire Georges Hervé ;
- le 23 juillet 2014 pour la chaufferie bois.

7 - Point sur les travaux :

➤ **La Guyonnais**

M. LEMOINE précise que le chantier a été suspendu suite aux mauvaises conditions climatiques mais que l'avancée du chantier devrait permettre une mise en vente des lots dès la fin du mois de février.

➤ **Point sur les lotissements privés**

Les travaux de terrassement du lotissement de la Ménardière sont terminés. L'Adjoint exerce un contrôle très minutieux sur les aménagements des espaces communs afin de s'assurer de la qualité et de la facilité d'entretien des voiries et espaces verts qui seront transférés à la commune.

Suite à la remarque de Mme DAROT, M. LEMOINE confirme que le propriétaire-aménageur du lotissement de Houillard va entreprendre la réfection du chemin communal attenant abimé lors des travaux.

➤ **Date de démarrage des chantiers**

Aménagement de la salle de municipalité : début février

Construction du préau : fin février

Réalisation des voies douces : courant mars

8 - Affaires diverses

➤ **Subvention voyages scolaires (établissements extérieurs)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de verser pour l'année 2016, une subvention de 35 € par élève pour les classes de découverte et voyages scolaires des écoles primaires, collèges et lycées accueillant les enfants de la commune.

➤ **Acquisition d'un panneau d'information à message électronique**

M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'acquisition prochaine d'un panneau d'information à message électronique. Après consultation de plusieurs fournisseurs, l'offre retenue est celle de la société SIGNAUX GIROD pour le montant de 8 500 € HT. Ce panneau sera installé devant la mairie et permettra d'afficher des informations diverses à destination de la population.

Plusieurs conseillers municipaux proposent d'équiper le bourg de Trigavou d'un second panneau. M. LEMOINE et M. MATERNE précisent que ces panneaux sont des équipements techniquement complexes dont la bonne intégration sur site est soumise à de nombreux critères et qu'il est préférable de tester un premier panneau avant d'envisager de compléter éventuellement l'équipement communal. M. le Maire souhaite que l'hypothèse d'acquisition d'un second panneau soit étudiée ultérieurement mais rappelle cependant que la commune de Pleslin Trigavou est une malgré ses deux bourgs et que la politique municipale est d'envisager l'aménagement communal de façon globale et non en doublant les équipements et infrastructures sur les deux bourgs.

➤ **Projet aux Mégalithes**

Mme VADIS informe les conseillers d'un contact en cours avec la Présidente de l'association L'art au fil de la Rance pour l'accueil sur la commune d'une résidence d'artiste. L'association organise annuellement l'exposition des œuvres d'un artiste sur la commune de Plouer sur Rance.

M. Erik SAMAKH qui exposera cette année est intéressé pour réaliser un aménagement temporaire sur le site des Mégalithes. Le Conseil Municipal mandate Mme VADIS pour avancer dans la concrétisation de ce projet et notamment pour proposer le montant de la subvention qui pourrait être versée à l'association à titre exceptionnel et pour rechercher une solution d'hébergement pour l'artiste et ses installateurs.

➤ **Concert de chorales**

L'ensemble Maurice RAVEL de Dinard et la chorale « Vitamine C » de Coëtmieux se produiront le 28 mai à 20H30 en l'église de Pleslin. L'entrée est fixée à 5€.

➤ **Bulletin municipal n°136**

Le bulletin municipal sera disponible en mairie à partir du vendredi 22 janvier. M. le Maire rappelle aux conseillers que sa distribution devra être terminée dans le week end car le bulletin contient des informations sur les agents recenseurs qui vont commencer leur campagne à partir du jeudi 21.

➤ **Calendrier municipal**

- Samedi 6 février 18H00 : Trophées des sports
- Lundi 15 février 19H00 : Conseil Municipal
- Vendredi 19 février : Soirée BOROMO
- Lundi 14 mars 19H00 : Conseil Municipal
- Mardi 8 mars 9H30 : COPIL restructuration du bourg
- Mercredi 23 mars 18H30 : Commission finances
- Lundi 4 avril 19H00 : Conseil Municipal